En conseil municipal de Rouvroy (62) le 11 décembre 2020

MOTION CONTRE LE DEVELOPPEMENT DE LA 5G

Motion du conseil Municipal de Rouvroy contre le déploiement précipité de la 5G sans concertation avec les citoyens et les élus locaux

Le 31 décembre 2019, le gouvernement lançait un appel à candidatures pour organiser le déploiement de la technologie 5Gsur notre territoire. Les 4 grands opérateurs de télécommunication que sont Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR y ont répondu favorablement. Fin septembre, des enchères ont eu lieu pour attribuer les fréquences entre les 4 concurrents en lice.

L’ensemble de ce processus, qui s’est déployé sur plusieurs mois et n’a en aucun cas été freiné par la crise sanitaire, a eu lieu dans la plus grande opacité. À aucun moment, ni la voix des citoyens ni celle des élus n’ont compté.

De plus, les Maires ne disposent d’aucun moyen pour s’opposer à la 5G. Ils ne peuvent pas juger de l’opportunité d’installer des antennes relais et ne disposent pas de l’autorité pour y émettre une interdiction.

Malgré tout, certains élus ont investi le champ médiatique pour essayer d’influer sur la tournure des événements. Face à eux, ils ont trouvé des prises de position et des arguments caricaturaux, défendus en tout premier lieu par le Président de la République. En comparant les opposants à la 5G à des défenseurs du «modèle Amish», il a réduit le débat à une opposition culturelle stérile entre partisans et pourfendeurs du progrès.

Mais il ne faudrait pas que ces postures fassent oublier le véritable enjeu : celui du choix de notre modèle de société, qui ne devrait jamais échapper aux citoyens et aux élus locaux.

La 5G apportera probablement des avancées dans des domaines tels que la médecine ou les transports, et contribuera à accroître la compétitivité de nos entreprises. Mais le jeu en vaut-il la chandelle? L’impact environnemental du déploiement de la 5G n’est pas contestable. Il n’est contesté par personne ou presque dans le débat scientifique. Et sur la question sanitaire, les réponses manquent dans l’attente du rapport que l’ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail) devrait publier en 2021.

Malgré cela, le train de la 5G passe devant nous, sans que nous puissions l’arrêter. Les élus rouvroysiens estiment par exemple que les opérateurs, en attendant le rapport de l’ANSES, ne devraient pas implanter d’antennes à usage de la 5G et que cette période de précaution sanitaire devrait être mise à profit par ces mêmes opérateurs pour couvrir les nombreuses zones dites «blanches» dans notre pays. Permettre l’accès à la téléphonie mobile et à l’internet est un droit qui devrait être garanti pour tous les citoyens de notre pays avant de lancer un programme de «super-connectivité» accessible uniquement depuis une frange privilégiée de certains territoires. Des territoires déjà pourvus de la 4G, mais qui permettront avec la mise en place de la 5G, de réaliser des profits supplémentaires avec peu d’investissement pour les opérateurs.

L’absence de volonté de l’État de débattre sur ce sujet constitue un déni flagrant de démocratie, que les élus locaux se doivent de dénoncer vigoureusement.

C’est pourquoi nous exigeons de l’État:

•Qu’il annonce un moratoire sur le déploiement de la 5G dans l’attente d’études scientifiques complémentaires au sujet des conséquences sanitaires et environnementales de cette nouvelle technologie.

•Qu’il organise un grand débat public national autour des attentes de notre société quant au déploiement de la 5G.

•Qu’il renforce le pouvoir réglementaire des élus locaux pour leur permettre de faire valoir le principe de précaution dans les territoires en matière de gestion des risques sanitaires et environnementaux.

•Qu’il impose aux opérateurs d’investir pour que tous les citoyens de notre pays puissent avoir l’accès à la télécommunication et àl’Internet au nom de l’égalité Républicaine